



# Règlement intérieur LE RANDO 2017

## 1. Inscriptions

Vous avez jusqu'au jeudi 18 mai inclus pour vous inscrire à la Maison des sports situé au 15 rue de Marsannay à Chenôve.

Sur place le dimanche 21 mai une majoration de 2 euros vous sera demandé.

Les participants qui quittent les parcours le font sous leur pleine et entière responsabilité, sans recours possible ultérieur contre l'organisateur.

En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.

## 2. Mineurs

Les parcours de randonnée (vtt, pédestre, équestre) sont ouverts aux mineurs accompagnés obligatoirement par un adulte responsable inscrit. Aucune décharge ne sera acceptée.

## 3. Modification de parcours

Pour des raisons de sécurité, de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler les parcours et d'arrêter la manifestation.

## 4. VTT

Le port du casque rigide est obligatoire.

Tout participant inscrit s'engage à respecter le code de la route sur les portions routières. Rester maître de sa vitesse en toutes circonstances et de ralentir lors de la présence de piétons et de chevaux.

## 5. Respect de l'environnement

Tout participant s'engage à respecter les sites traversés et à ne laisser aucun déchet sur les parcours.

## 6. Droit à l'image

Par son engagement, tout adhérent, autorise la ville de Chenôve ainsi que ses ayants droits, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Pour les adhérents qui ne le voudraient pas, merci de le signaler par écrit à Maison des sports 15 rue de Marsannay 21300 Chenôve, en nous indiquant nom, prénom et date de naissance.

## 7. Acceptation du règlement

En acquittant son inscription, chaque participant confirme avoir une parfaite connaissance du règlement et de l'accepter sans réserve.